

Subsides

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: L'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) invoque-t-il le Règlement? Je ferai remarquer à l'honorable député qu'il n'y a pas de débat, de question, de réponse du ministre, et qu'il doit se lever pour invoquer le Règlement.

M. Lambert (Bellechasse): J'ai bien compris la décision de monsieur l'Orateur, cependant, j'invoque le Règlement. Je voudrais tout simplement que nous réfléchissions très sérieusement sur une situation qui se présente chaque année à l'occasion . . .

Des voix: Taisez-vous donc!

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, est-ce que vous m'avez donné la parole pour que je puisse invoquer le Règlement ou non?

Le président: A l'ordre. J'aimerais que les honorables députés donnent la chance à la présidence d'entendre le rappel au Règlement, et s'il n'y a pas rappel au Règlement, je prendrai une décision. Cependant, il faut quand même laisser la chance à l'honorable député d'établir le point qu'il se propose de discuter.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je trouve que votre décision est tout à fait sage et honnête. Le rappel au Règlement que je veux faire est le suivant: un bill de même nature nous arrive chaque année, avec le même préambule, parlant de Sa Majesté la reine, comme si l'on devait lui demander la permission pour administrer notre pays, pour aller chercher les deniers nécessaires pour faire face aux obligations et aux dépenses administratives. Je trouve, monsieur le président, que cette formule est désuète, que nous devrions procéder d'une autre façon, afin de pouvoir nous exprimer d'une façon à ce que tous les Canadiens nous comprennent.

Le président: A l'ordre. Je dois faire remarquer à l'honorable député que le point qu'il soulève n'est pas un rappel au Règlement qui peut être reconnu à ce moment-ci, et que deuxièmement, il n'est pas permis dans cette Chambre de refléter sur Sa Majesté ou sur nos institutions. Alors, je dois lui dire que son rappel au Règlement n'était pas acceptable, et j'espère que nous pourrons procéder maintenant.

[Traduction]

L'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article est adopté.)

● (2250)

(Les articles 3 et 4 sont adoptés.)

Sur l'article 6

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. L'article 6 ne devrait-il pas devenir l'article 5?

Le président: Plaît-il à la Chambre que l'article 6 devienne l'article 5?

Des voix: D'accord.

(L'article 5 renuméroté est adopté.)

Le président: L'appendice est-il adopté?

[Le président.]

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Des voix: Oh, oh!

Le président: L'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) invoque-t-il le Règlement? Je ferai remarquer à l'honorable député qu'il n'y a pas de débat, de question, de réponse du ministre, et qu'il doit se lever pour invoquer le Règlement.

(L'appendice est adopté.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

Le président: Dois-je faire rapport du bill?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(Rapport est fait du bill.)

M. l'Orateur adjoint: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant?

Des voix: Maintenant.

Des voix: Non.

M. Chrétien propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Lotbinière invoque le Règlement.

M. Fortin: Monsieur le président, j'ai l'impression que les micros, les «mikes», comme dirait le premier ministre, fonctionnent de ce côté-ci, mais pas de ce côté-là. On a crié non, contre l'adoption du bill et je devrai vous demander, conformément au Règlement, de demander lesquels l'emportent: les non ou les oui?

M. l'Orateur adjoint: Je ferai remarquer à l'honorable député que la présidence a rendu sa décision, et que la motion a été adoptée. La présidence n'a pas eu l'impression que les honorables députés qui ont pu crier non l'ont fait sérieusement.

M. Fortin: J'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: Si l'honorable député veut bien reprendre son siège . . .

M. Fortin: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. l'Orateur adjoint: Je demanderais à l'honorable député de bien vouloir reprendre son siège. Je veux lui faire remarquer que chaque fois qu'un honorable député dit non, s'il pense ne pas être entendu par la présidence il n'a qu'à se lever. S'il le dit simplement pour ses voisins, il est alors très difficile pour la présidence de déterminer ce